

NICE COTE D'AZUR

METROPOLE

AVIS AU PUBLIC

DÉCLARATION DE PROJET

PÔLE SANTE – COMMUNE DE NICE

CLOTURE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

LE VENDREDI 27 MAI 2022

Par la délibération n° 8.4 du 21 octobre 2021, le conseil métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur a prescrit l'élaboration de la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) concernant le projet de Pôle Santé situé sur la commune de NICE.

Conformément à cette délibération une concertation publique, visant à associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, a été lancée par voie de presse dans les éditions Nice Matin des 21 et 28 février 2022, celle des Petites Affiches du 24 février 2022 et mise en œuvre à compter du lundi 28 février 2022.

Le public avait la possibilité de s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les modalités préalablement annoncées par voie de presse et d'affichage au siège de la métropole, en Mairie de Nice et sur le site internet de Nice Côte d'Azur.

Il est aujourd'hui porté à la connaissance du public que la concertation relative au projet de Pôle Santé est clôturée le vendredi 27 mai 2022.

Les observations recueillies seront analysées et le bilan de la concertation publique présenté au conseil métropolitain de Nice Côte d'Azur.